

Déclaration FNEC-FP-FO

CTA du 18 novembre 2016

PPCR : revalorisation en trompe l'œil, évaluation sanction : un protocole illégitime !

Ce CTA se déroule à quelques jours d'un CTM qui va, le 5 décembre prochain, se prononcer, sur le protocole illégitime PPCR.

Quel que soit le corps de la fonction publique considéré, Force Ouvrière constate qu'il s'agit là d'une fausse revalorisation qui est en revanche un véritable allongement de la carrière afin d'être en conformité avec les contre-réformes des retraites passées et sans doute à venir. Parce que les derniers échelons du dernier grade ne seront désormais atteints que par une infime minorité de collègues, le protocole PPCR annonce la fin d'une fonction publique de carrière. Force Ouvrière considère que seule la revalorisation du point d'indice est le moyen qui permet l'augmentation véritable des salaires de tous et exige une revalorisation de 8% du point d'indice ainsi que l'attribution de 50 points d'indice pour le rattrapage des pertes salariales subies depuis 2010 : pour tous, titulaires et non titulaires !

Au cœur du dispositif PPCR, il y a le projet d'évaluation. A six mois de la fin de son mandat, le gouvernement est pressé d'aboutir en remettant au gout du jour l'évaluation Chatel, ministre du gouvernement Sarkozy qui avait échoué face à la mobilisation dans l'unité des enseignants et de leurs organisations.

Il ne s'agirait ici plus de noter "la manière de servir" des fonctionnaires d'Etat sur la base d'obligations définies nationalement et centrées sur l'enseignement mais de juger et d'évaluer, après un entretien, "*l'engagement*" dans les projets locaux et les réformes, la "*coopération avec les partenaires de l'école*", c'est-à-dire notamment les élus politiques locaux, les entreprises, et la "*coopération avec les parents d'élèves*". Ce type d'évaluation, c'est l'injustice, l'arbitraire, l'assujettissement de chaque personnel à son évaluateur, l'absence de réelles possibilités de recours, un management stressant, culpabilisant, renforçant le pouvoir discrétionnaire de la hiérarchie. Sur la base de cette évaluation, l'IEN et le chef d'établissement pourraient décider arbitrairement des 30% de collègues les plus "*méritants*" pouvant obtenir une promotion !

Force Ouvrière refuse ce type d'évaluation des personnels qui, en outre, enlèverait aux CAPD comme aux CAPA leurs prérogatives de contrôle sur les promotions puisqu'il n'y aurait plus de barème, plus de règles contrôlables, plus de déroulement de carrière garanti, mais un avancement selon le bon vouloir de l'autorité hiérarchique, c'est-à-dire un retour en arrière de 70 ans !

Dès septembre 2015, la CGT, FO et Solidaires avaient rejeté ce "non protocole". Nos organisations constituant la majorité de la représentation syndicale, le gouvernement selon ses propres principes aurait dû renoncer à son projet. Pourtant, choisissant le coup de force, le premier ministre Valls a décidé de l'imposer !

Pour Force Ouvrière, le protocole PPCR et le projet d'évaluation qui en découle doivent être abandonnés.

Loi travail, loi d'Orientation, réforme du collège et LSU : moins de droits, moins de liberté pédagogique cela conduit à la destruction du statut et à la dégradation des conditions de travail !

Ce CTA est aujourd'hui réuni afin de faire, entre autres, un état des lieux de l'année passée, de réaliser le bilan de la rentrée et de tracer les perspectives de l'année en cours. Au centre des préoccupations des salariés et de leurs organisations, la loi travail et ce qui constitue une de ses déclinaisons dans l'enseignement : la réforme du collège.

Rappelons-le une fois encore, la Loi Travail, c'est une remise en cause sans précédent du Code du Travail et des droits des salariés pour y substituer des règles établies localement, entreprise par entreprise, en inversant la hiérarchie des normes. C'est la même logique pour la "Réforme du collège" qui renforce considérablement l'autonomie des établissements, institue pour 5000 collèges autant de définition des programmes et d'organisations pédagogiques, en rupture totale avec le cadre national de l'école publique. En réalité, depuis la loi d'Orientation de 2013 se sont mis en place à travers plusieurs réformes, tous les mécanismes visant à émietter et disloquer l'école publique.

La réforme des rythmes scolaires et la territorialisation qu'elle met en œuvre dans le 1^{er} degré, le transfert aux Conseil régionaux de la carte des formations des lycées professionnels, les décrets Peillon-Hamon de

2014 qui ont aboli les décrets de 1950 garantissant aux enseignants des ORS exclusivement calculées en heures de cours hebdomadaires dans le 2nd degré et, pour finir donc, la "réforme du collège" de 2015 qui tout en accentuant l'autonomie des établissements, s'attaque aux disciplines à travers, en particulier les EPI.

Pour FO, la loi d'Orientation et toutes les mesures qui en découlent doivent être abrogées !

A cette rentrée, la refonte totale et brutale des programmes en primaire comme au collège a aggravé la charge de travail des enseignants avec les nouveaux programmes, par cycles, qui font disparaître les repères précis d'une programmation annuelle.

Ces programmes du socle, conformes au "smic scolaire" mis en place en son temps par le ministre de l'EN Fillon et repris par l'actuelle responsable, Najat Vallaud Belkacem, justifient notamment un nouveau mode d'évaluation dont nous connaissons depuis peu la teneur. Avec le livret scolaire unique (LSU) et le nouveau bulletin, les enseignants se verraient soumis à un infini labeur, rédigeant quantité d'appréciations, à la fois générales, sur des projets et des parcours, sur les EPI et l'aide personnalisée. Cela pourrait aller jusqu'à près de 2000 items par trimestre...pour un même élève. Force Ouvrière revendique l'abandon du livret scolaire unique, du "nouveau bulletin" et exige le respect plein et entier de la liberté pédagogique des enseignants en matière d'évaluation de leurs élèves.

FO revendique le maintien des statuts nationaux et du cadre national de l'Enseignement public ainsi que les moyens d'enseigner !

Concernant l'ordre du jour de ce CTA, Force Ouvrière refuse la fermeture programmée de 5 CIO sur notre académie en application de mesures ministérielles. Ces fermetures en détruisant le maillage territorial vont aggraver les inégalités d'accès aux services publics. Les difficultés scolaires, sociales et économiques, auxquelles une forte proportion de nos élèves est confrontée exigent au contraire des services publics forts, déployés dans tous les territoires. Combinées à la fusion du corps des COPsy et des psychologues scolaires, ces fermetures sont l'expression du démantèlement d'un pan entier d'un service de l'Education nationale désormais intégré au SPRO sous la responsabilité de la Région. Force Ouvrière revendique le maintien de deux statuts distincts, correspondant à deux missions distinctes et s'oppose à la mise sous tutelle de l'orientation scolaire par les Conseils régionaux.

Au sujet des orientations de la carte des formations, et notamment les documents avec intitulé "des objectifs partagés", Force Ouvrière tient rappeler qu'elle ne partage pas nombre de ces objectifs et notamment le développement programmé de l'apprentissage et des campus des métiers et des qualifications pas plus qu'elle ne partage la mixité des parcours et des publics ou encore le choix de n'offrir de nouvelles formations uniquement par la mise en place de FCIL et de mentions complémentaires.

Force Ouvrière ne partage pas l'orientation de la restructuration des filières Gestion Administration et Carrosserie et condamne la poursuite de ces opérations. Nous reviendrons en détail sur ces différents points de l'ordre du jour. Force Ouvrière revendique une réelle concertation des représentants des personnels au CTA en amont de l'évolution de la carte des formations.

Pour conclure, Force Ouvrière tient à apporter son soutien total à l'action de nos collègues des lycées généraux et professionnels autrefois en Education prioritaire, et qui hier étaient massivement en grève à l'appel d'une très large intersyndicale. Avec le soutien des familles, des élèves, ils revendiquent le maintien et l'amélioration des moyens attribués pour pouvoir travailler ! Cela suppose le maintien de tous les moyens de vie scolaire et leur renforcement par le recrutement de CPE et d'AED supplémentaires, la conservation de l'encadrement médico-social, infirmières scolaires, médecins et assistantes sociales, les personnels d'orientation, le maintien des primes existantes et leur extension à tous les AED, AP et AVS. Ils refusent la suppression des bonifications de carrières comme de celles accordées lors des mutations.

Force Ouvrière est une organisation indépendante, fidèle à la Charte d'Amiens. Elle n'a jamais donné de consigne de vote et, restant sur le strict terrain des revendications, elle demeure disponible pour les travailleurs et les combats qu'ils ne manqueront pas d'engager quel que soit le gouvernement, demain comme aujourd'hui.

En "questions diverses" Force Ouvrière souhaite que soit abordée la situation des sections Arts appliqués du lycée Marie Curie à Marseille et TU (technique d'usinage) du lycée Adam de Craponne à Salon, menacées de transfert.